

pour connaître les conditions sur cette aide vous pouvez contacter la mairie.

Associations

En principe les réunions de bureau et de conseil d'administration d'association ne sont pas publiques ainsi que les assemblées générales. Celles-ci sont généralement ouvertes aux membres adhérents, d'honneur, de droit comme les salariés ou les bénévoles et à un éventuel commissaire aux comptes.

Ce sont généralement les statuts, ou le règlement intérieur, qui définissent qui peut assister à une assemblée générale. Lorsqu'il n'y a aucune disposition c'est le conseil d'administration qui fixe ponctuellement les règles.

Il peut y avoir des invités :

- pour information : généralement des sponsors, des bienfaiteurs ou des représentants de collectivités locales qui ont attribué des subventions ou des représentants d'autres associations, par exemple..

- pour diffusion : c'est généralement un journaliste ou correspondant de presse. L'association peut aussi rédiger un communiqué de presse, si nécessaire, pour informer de ses actions.

- pour faire connaître l'association et ses actions à un plus large public.

Les documents publics et consultables par tous, relatifs à une association déclarée, sont ceux déposés à la Préfecture : statuts, composition du bureau, adresse du siège social. Pour une association non déclarée (que l'on nomme collectifs) mais respectant la loi de 1901, il n'y a aucune information publique autre que celles diffusées par cette structure.

Subventions associatives

Elles sont souvent délivrées pour la réalisation d'un projet d'action ou d'équipement et rarement pour un fonctionnement et elles ne couvrent qu'une partie du financement du projet. C'est pour cette raison qu'il est demandé, à minima par la mairie, un descriptif du projet et le budget prévisionnel correspondant comportant le montant de la subvention demandée. La mairie pourra demander en retour un justificatif des dépenses correspondantes à ce projet.

Les demandes de subventions doivent être envoyées assez tôt pour qu'elles soient examinées à la rentrée pour un vote en octobre.

Signalement

Des habitants gênés par des aboiements nocturnes de chiens ont signalé ce fait à la mairie.

Bus France service

Il sera présent sur le parking de la mairie, de 14 h à 16 h 30 les 24 juillet, 4 septembre, 2 et 30 octobre. Renseignements et prise de rendez-vous au 06 27 17 29 72.

Remerciements

Des habitants bénévoles et soucieux de leur cadre de vie et de l'environnement de la commune ont réalisé les travaux suivants :

- nettoyage de la place Rémy Roure à Issas
- remise en état (nettoyage et peinture) des bancs du hameau d'Issas
- débroussaillage des parties communales, des ponts de l'Église et d'Issas.



L'ancien pont sur le ruisseau de l'Ubac, au niveau du pont de Besse, était sur l'ancien chemin de St-Martin à St-Martial. Il a été débroussaillé par le collectif Les passeurs de patrimoine.

Ils sont tous très vivement remerciés par la municipalité.

Arcens-infos n° 2024-03
Directeur de la publication : Thierry Girot
Rédaction : mairie d'Arcens
Imprimerie : mairie d'Arcens
ISSN 1630 8646
Dépôt légal 3ème trimestre 2024

ARCENS

N° 2024-03 - juillet 2024

INFOS

Retour sur l'Ardéchoise

La 31ème édition de l'Ardéchoise s'est déroulée du 12 au 15 juin suivant les différentes formules proposées et « l'épreuve phare » avait lieu le samedi 15 juin. Il y a eu environ plus d'une trentaine de bénévoles dont plusieurs jeunes pour accueillir les coureurs sur le stand de ravitaillement.



Le thème choisi pour cette journée était en lien avec les jeux olympiques pour l'actualité et les gaulois pour l'esprit du village. Le panneau d'accueil sur le site du ravitaillement présentait avec humour quelques particularités villageoises illustrées dans les anneaux olympiques.

Dans la décoration du hameau d'Issas (ci-dessous) le même thème y était décliné, avec des roues de vélos...



De nombreux coureurs ont apprécié l'accueil du stand de ravitaillement et les produits locaux proposés et noté leurs appréciations sur le livre d'or.

Les bénévoles ont eu les honneurs avec la publication d'une grande photo et un texte élogieux dans le Dauphiné Libéré du 16 juin.

Ecole communale

Rentrée de septembre

Le co-enseignement prend fin cette année pour notre école. Emma Jarjat a été nommée directrice de l'école et reviendra donc à la rentrée 2024-2025. Cette année il y a eu cinq départs et une arrivée. Aucun nouvel élève n'est actuellement inscrit pour la rentrée prochaine. Il y aura donc 16 élèves (6 maternelles et 10 élémentaires : 1 TPS, 2 PS, 1 MS, 2 GS, 3 CP, 7 CE2). L'école cherche une personne voulant effectuer un service civique l'année prochaine.

Les projets pour l'année prochaine.

Sont à l'étude : un voyage scolaire avec nuitée ; une intervention cirque ; une sortie durant la journée du patrimoine avec l'association Arcade ; plus de rencontres avec l'école de St-Martin (spectacle de Noël, rencontre sportive...)

Équipement numérique

A la suite d'une demande formulée lors du conseil d'école de septembre, deux tablettes numériques ont été achetées et installées dans l'école.

Aménagements

Les portes et fenêtres de la cantine devraient être changées cet été et le préau construit à la rentrée.

Les législatives 2024

Les résultats

	1er tour	2ème tour
Inscrits	303	303
Abstentions	92	83
Votants	211	220
Blancs et nuls	2	11
Exprimés	209	209

Thierry Dorne (DSV)	3	
Céline Porquet (RN)	88	110
Séverine Gineys (ENS)	35	
Pascal Chambonnet (EXG)	1	
Muriel Vander Donckt (EXG)	2	
Hervé Saulignac (UG)	61	99
Marie-Pierre Chaix (LR)	17	
Maryse Leclerc (REC)	2	

Sigles : DSV, Droite souverainiste ; RN, Rassemblement national, ENS, Ensemble ! (Majorité présidentielle) ; EXG, Extrême gauche ; UG, Union de la gauche ; LR, Les Républicains ; REC, Reconquête !

Les législatives 1881

Les différentes élections à Arcens se passent actuellement sans problèmes particuliers, ni manifestations ou contestations diverses.

Cela n'a pas toujours été le cas et on relève dans les articles de journaux des histoires de fraudes, d'intimidations ou d'autres plus cocasses comme celle rapportée dans le Journal de Tournon du 28 août 1881 par le maire Jean-Jacques Blanchard, au sujet des élections législatives dont le premier tour avait lieu le 21 août 1881.

« Nous l'avons, en dormant, Monsieur, échappé belle... Peu s'en est fallu que notre commune, si disposée pourtant à remplir ses devoirs civiques, ait fait involontairement grève, dimanche dernier, 21 août. A huit heures du matin, conformément aux instructions pré-

factorales, les portes de la mairie ont été ouvertes, les assesseurs ont pris place à droite et à gauche du maire président, les listes ont été ouvertes, les électeurs ont tiré leurs cartes et ployé leurs bulletins, on allait commencer, quand on s'est aperçu que le principal manquait : nous voulons parler de l'urne électorale. Or, elle était là le samedi. Qui donc l'avait enlevée ? On s'interroge, on cherche et l'on apprend que le chef de l'ancienne municipalité, revendiquant la propriété du dit meuble, n'avait pas voulu la profaner au contact de votes républicains. Heureusement, la commune d'Arcens est connue pour le dévouement de ses habitants. Une boîte bien conditionnée a été offerte à la mairie séance tenante et le soir il en sortait pas mal de petits papiers proclamant la victoire de la République. Il en sortira un plus grand nombre encore dimanche quatre septembre. »

Signé : Blanchard, maire, Lacourt, adjoint, Clément, Chalencon et Loulier, assesseurs. Le maire Blanchard ne pouvait pas vraiment se tromper puisque dans la 1ère circonscription de Tournon comprenant Arcens, il n'y avait que trois candidats républicains, mais de sensibilités différentes.

Le « chef de l'ancienne municipalité » était Adrien Guigon.

Il y avait 1168 habitants, seuls les hommes de plus de 21 ans pouvaient voter, soit environ 351 électeurs potentiels. Il y a eu 177 votants au premier tour et 230 au second.

Animations estivales

Comité des fêtes

Le comité des fêtes organise la fête du village les 20 et 21 juillet.

- **Tout le week-end** : concours de pétanque, tombola, animation Musik'coll.
- **Samedi à 20 h** : concert de Barbara Deschamps.
- **Dimanche**
 - à midi : paella sur place ou à emporter ;
 - à 16 h : groupe occitan Crabecan, concert Andjie Duo ;
 - à 22 h 30 : feu d'artifice.

Association Arcade

L'association Arcade propose les animations suivantes en août et septembre. Pour plus de détails, contacter l'association.

Vendredi 2 août : balade-découverte des terrasses de vallées aux terrasses de sommets à Arcens (maximum 35 personnes) et conférence avec Jean-François Blanc à la salle des fêtes. Ci-dessous Arcens en 1950.



Mardi 6 août : conférence « Les corbeaux au sommet de l'intelligence animale ? » avec Bruno Machtelink à la salle des fêtes.

Dimanche 18 août : sortie commentée par Roger Dugua au château de St-Julien-d'Intres.

Vendredi 6 sept : conférence et exposition sur la restauration des maisons rurales avec Bernard Leborne de Maisons paysannes (Ardèche-Drôme) à la salle des fêtes.

Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journées européennes du patrimoine.

Le 21 : visite libre du Jardin Clos toute la journée ; visites commentées à 11 h et 16 h. Permanence des associations de 10 h à 17 h.

Le 22 : Visite libre du Jardin Clos toute la journée ; visite commentée à 11 h avec participation de l'école d'Arcens

- 12 h 30, pique-nique tiré du sac, avec animation musicale

- 15 h, spectacle de contes musicaux donnés par Odile Leibenguth et Brigitte Ragot, « les Virevolantes » (adultes et enfants). En cas de mauvais temps, repli sur terrain camping, avec barnum central, et abri sur terrasses des bungalows.

Informations communales

Mairie et agence postale - Horaires

A la suite du départ à la retraite d'Evelyne Maza, Nathalie Chambon la remplacera à l'agence postale à partir du 1er septembre. Jusqu'à cette date elle assurera un intérim. Les horaires d'ouverture au public de l'agence postale, de la mairie et de la bibliothèque ont dû être modifiés.

A partir du 1er septembre

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

Horaires d'ouverture de l'agence postale
Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30
Mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 15 h 30
Jeudi : de 13 h 30 à 17 h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque
Mercredi : de 13 h 30 à 14 h 30

Pour juillet et août

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30
Vendredi 14 h à 16 h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale
Lundi et mercredi : de 15 h 30 à 17 h 30

Horaires d'ouverture de la bibliothèque
Le mercredi de 16 h 30 à 17 h 30

Frelon asiatique

Considérant la menace engendrée par le frelon asiatique tant pour l'apiculture que pour l'équilibre de l'écosystème et la dangerosité de sa piqûre pour l'homme et le coût important que les opérations de destruction des nids peuvent engendrer pour les particuliers, le conseil municipal a validé la mise en place d'une aide prenant en charge 50% du coût de destruction des nids de frelon, plafonnée à 75 € par an et par particulier. Pour tout renseignement complémentaire et